

Ce qu'on vient de rapporter suffira pour donner une idée de la forme & de la proportion qu'on a gardée dans ces sortes de Taxes. Comme on estime qu'elles seront composées d'environ la moitié en Charges, en Contrats de rente, ou en Billets d'Etat, la Couronne se verra déchargée en peu de mois d'un capital de plus de cent millions de ses dettes par l'extinction de ces Contrats, de ces Billets d'Etat ; soit par la suppression de plusieurs de ces Charges, ou par la vente de celles qu'on jugera nécessaire de conserver, dont le produit pourra être employé à en rembourser d'autres moins utiles, & plus à charge à l'Etat.

*Mr l'Abbé
Fleury
nommé
Confesseur
du Roi.*

III. Au mois de Novembre, M. Fleury ci-devant sous-Precepteur des Enfans de France, fut nommé pour être Confesseur du Roi. Cet Abbé s'étoit déjà acquis une haute réputation, par divers Ouvrages de piété & d'érudition; qui l'ont fort distingué dans le monde, notamment son *Histoire Ecclésiastique*, que tous les Sçavans estiment autant qu'elle le mérite. M. l'Abbé Lichard ayant appris cette nomination, fit une Epigramme latine sur le nom de M. *Fleury Abbé du Locz Dieu*, dans laquelle en peu de mots, il renferma un parfait Eloge de cet illustre & sçavant Abbé: la voici.

*Quam bene Florenti scriptis & nomine
Fiorem,
Regum dat pietas ! Religionis opus.*

*Edit pour la
Fabrication*

IV. On Registra à la Cour des Monoyes le 18. du mois de Novembre, un Edit pour une